

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Adresse électronique: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE EXHORTE LE SOUDAN ET LE SOUDAN DU SUD À CONCLURE LES NÉGOCIATIONS SUR LEUR FRONTIÈRE COMMUNE

Addis Abéba, 19 février 2012 : Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), Jean Ping, a suivi de près les négociations entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud sur la démarcation de leur frontière commune et les questions connexes. Ces négociations se sont tenues à Addis Abéba, du 15 au 17 février 2012, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et avec le soutien du Programme frontière de l'UA (PFUA).

Lors de précédents *rounds* de négociations, les Parties avaient convenu de plusieurs principes clés, y compris le principe d'une frontière souple et celui d'une gestion intégrée de la frontière.

Le Président de la Commission félicite les Parties pour avoir adopté le principe d'une frontière souple. À cet égard, il affirme la nécessité de maintenir une frontière paisible, sûre et sécurisée le long de laquelle l'activité économique et les interactions sociales peuvent s'épanouir, et à travers laquelle les populations des deux pays peuvent se déplacer et les biens et services circuler librement. Le Président de la Commission souligne qu'il s'agit là de valeurs auxquelles l'UA aspire pour l'ensemble de ses États membres.

Par ailleurs, le Président de la Commission se félicite de l'affirmation par les deux États de la frontière convenue conformément à la description et à la délimitation physiques et aux recommandations correspondantes du Comité *ad hoc* technique sur les frontières, tel que précédemment reconnu par la Présidence de la République du Soudan avant l'indépendance du Soudan du Sud.

Le Président de la Commission félicite également les Parties pour s'être antérieurement accordées sur la mise en place des mécanismes institutionnels nécessaires à la gestion et à la supervision de la délimitation, de la démarcation et du maintien de leur frontière commune. Ces mécanismes incluent notamment un Comité conjoint de démarcation, une Équipe technique conjointe et une Commission conjointe sur la frontière.



Au cours ce *round* de négociations, les deux Parties ont examiné les calendriers et processus pour le commencement et le parachèvement de la démarcation de la frontière, et ont réduit leurs divergences sur ces questions.

Les deux États ont également continué à discuter de la manière dont ils vont régler la question des zones contestées le long de la frontière. Le Président de la Commission les encourage à parvenir à un accord sur cette question, tant il est vrai qu'elle a des implications importantes pour la sécurité, le développement économique et les interactions sociales le long de la frontière.

Le Président de la Commission exhorte les deux États à prendre les décisions politiques nécessaires pour trouver des solutions aux questions pendantes, en particulier celles portant sur le processus de démarcation, ainsi que sur la procédure et le mécanisme qui guideront le règlement du problème des zones contestées et leur gestion une fois qu'un accord aura été atteint.

Le Président de la Commission estime que le règlement de toutes ces questions est à portée de main. Il est convaincu qu'avec la facilitation du Groupe de mise en œuvre de haut niveau et la volonté politique nécessaire, les deux États pourront, lors du prochain *round* de négociation, parvenir à un accord, afin de permettre la démarcation et la gestion apaisée de l'une des plus longues frontières de l'Afrique.